

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 22 octobre 2014

Délibération n° 2014 – 22/10/2014 – 3.1

Compte-rendu des travaux de la Commission FSDIE du 24 septembre 2014

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 9 octobre 2014

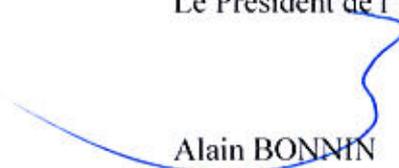
Après en avoir délibéré

Approuve, avec 22 pour (unanimité) :

le compte-rendu de la commission FSDIE du 24 septembre 2014 et les propositions d'attribution de subventions en excluant les projets 1.82 et 1.84 qui font l'objet de votes spécifiques (délibérations n° 3.2 et 3.3).

Dijon, le 23 octobre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

*P.J. : Relevé synthétique des votes et avis du CFVU du 9 octobre 2014
Compte-rendu des travaux de la Commission FSDIE du 24 septembre 2014.*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Relevé des votes et avis de la séance du jeudi 9 octobre 2014

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 15h40.

1. Informations du Président

Le Président précise tout d'abord que Anne DE ROZARIO, Chef du service académique d'orientation et d'informations (SAIO) remplace Laurent HUGOT et siégera en qualité de membre consultatif à la CFVU.

Dorian COLAS DES FRANCS précise que Vincent BOUCHOT est nommé suppléant en remplacement de François TERRIER dans le collège des usagers. Il évoque ensuite la constitution d'un groupe de travail sur le statut AJAC. L'appel à candidatures sera fait auprès des élus lors de la prochaine CFVU. L'idée serait qu'un binôme étudiant-enseignant pour chaque secteur puisse être constitué. Liliane PELLECUER souligne le fait qu'il faudrait un représentant BIATSS. Le Président indique qu'en effet il faut que le groupe de travail soit représentatif. Sébastien CHEVALIER demande où en sont les retours sur les étudiants AJAC suite au nouveau régime s'appliquant à l'UB. Le Président précise que ce sujet a été abordé lors de la CFVU du 11 septembre 2014, avec une présentation par le Pôle Pilotage d'une étude sur les étudiants AJAC qui permet d'objectiver les résultats. Il en ressort que le nombre d'étudiants AJAC a très fortement chuté cette année. Il convient d'attendre les résultats du 1^{er} semestre pour avoir l'ensemble des éléments d'analyse.

Le Président précise qu'une première lettre de cadrage relative au volet formation du futur contrat a été adressée récemment aux composantes. Les échanges sont constructifs. Le Président apprécie grandement la maturité et la lucidité de la communauté universitaire sur le sujet compte tenu du contexte actuel.

2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 11 septembre 2014

Le Président présente le projet de procès-verbal du 11 septembre 2014. Aucune remarque n'étant faite en séance, le projet est soumis à l'approbation des membres de la CFVU.

	Avis favorable à l'unanimité
--	-------------------------------------

3. Débat sur la structuration en champs de formations en vue de l'accréditation pour le prochain contrat quinquennal **DEBAT EN CA**

Le Président précise qu'une réunion aura lieu à l'AERES le 16 octobre 2014 qui permettra d'avoir des informations quant aux modalités d'évaluation et de structuration de la future offre de formation. Grégory WEGMANN présente en CFVU un diaporama qui a fait l'objet d'une présentation en conférence des Directeurs de composantes le 2 octobre 2014 (cf annexe 1). La difficulté majeure vient du fait que l'évaluation de l'actuelle offre de formation doit permettre de penser à la future offre alors même que les bases de la réflexion ont changé (nomenclature des diplômes, champs de formation, disparition des spécialités).

Lionel CROGNIER demande ce qu'il en est pour les formations cohabilitées. Le fait est que pour chaque mention portée, il y a un établissement « déposant ». En toute logique, l'évaluation, établie de manière conjointe, sera transmise par l'établissement responsable.

Lors de la réunion des directeurs de composantes, des questions importantes ont été posées. Il y a 4 façons de définir un champ de formation. Selon l'AERES, ce champ peut être constitué :

1. d'un ensemble de mentions (L, LP, M) d'un secteur disciplinaire ;
2. d'un ensemble de mentions de licence et/ou de licence professionnelle correspondant à un secteur de formations de l'établissement en premier cycle, éventuellement donnant lieu à un portail en début de cycle ;

3. d'un ensemble de mentions de master correspondant à un secteur recherche porté par l'établissement ;

4. d'un ensemble transversal de mentions reliées à un objet, un métier ou une thématique multidisciplinaire.

Il est souhaitable d'avoir 5 / + ou - 3 champs (donc de 2 minimum à 8 maximum), avec pour chacun de 5 à 15 mentions. Les choix 1 et 2 ne semblent pas adaptés à une université pluridisciplinaire comme l'UB car il y a le risque d'un nombre de champs trop important, avec déconnexion de la recherche. Cela est peu propice à l'innovation.

Deux propositions correspondant à des champs thématiques sont évoquées :

→ Proposition 1 : domaines scientifiques avec des adaptations

- Aliment & environnement (dont vigne et vin)
- Santé & ingénierie moléculaire
- Photonique et matériaux avancés, ingénierie
- Apprentissage et santé (dont MEEF)
- Patrimoine et territoire
 - OU (2 champs de formation associés à 1 domaine de recherche)
 - Patrimoine et culture
 - Organisations et territoire
- Formations technologiques

→ Proposition 2 : formule hybride

- Aliment & environnement
- Santé & ingénierie moléculaire
- Photonique et matériaux avancés
- Apprentissage et éducation
- Sciences humaines et sociales, lettres et langues
- Droit, Sciences économiques
- Formations technologiques
- Ingénierie et management

Une troisième proposition pourrait être formulée suite aux discussions de ce jour en CFVU.

Une composante peut être « tiraillée » entre plusieurs champs. Le Président indique que les choix qui seront faits sont très importants et touchent à l'identité de l'établissement. Cette discussion de fond fera l'objet d'échanges avec le Ministère. Une remontée de la structuration de l'offre de formation est à faire pour mars 2015. Sur un tel sujet, le Président précise aux élus qu'il n'y aura pas de « passage en force ». Il faut l'adhésion de la communauté universitaire.

Avec la proposition 1, on peut communiquer de façon cohérente avec les axes stratégiques définis pour l'UB. C'est un « saut conceptuel » important. En effet, on a connu jusqu'alors des champs académiques (domaines). Les établissements peuvent choisir de s'écarter de ce modèle s'ils le souhaitent.

Abderrahim JOURANI précise que les disciplines suivantes sont absentes des propositions : mathématiques, informatique, électronique. Une proposition a été évoquée à l'UFR Sciences et Techniques. Un champ pourrait s'appeler « sciences exactes, instrumentation, systèmes intelligents ».

Lionel CROGNIER souligne le fait que l'on comprend que la proposition 1 a une cohérence guidée par la Recherche. La proposition 2 « hybride » ne semble pas avoir de cohérence car chaque discipline pourrait demander à figurer dans un champ. Personne ne veut être oublié. Toutes les formations souhaitent s'insérer dans ce projet.

Le Président précise qu'il comprend que la question de prendre comme référence des champs transversaux ou a contrario académiques se pose.

Sébastien CHEVALIER demande si l'on doit choisir des champs de formation car ils peuvent changer avec le temps. Cela ressemble à des collègiums. Il apparaît que l'on inverse la logique d'entrée à l'enseignement supérieur, qui est censé accueillir le plus grand nombre et ensuite, on tend vers la Recherche. Là la clé d'entrée étant la Recherche, le raisonnement est différent.

Le Président indique qu'il comprend ces différents arguments. Il n'est pas certain que l'on arrive à harmoniser les champs de formations. Il faut trouver des points de convergence.

Jean-Pierre THIBAUT demande comment il sera possible d'arriver à une cohérence entre nomenclature et champ de formation.

Philippe MONNERET revient sur le fait qu'il faille choisir entre domaines traditionnels et champs transversaux. Quels sont les enjeux du changement ? Quelle sera la « carte d'identité » de l'UB par rapport aux autres universités ? Quelles seront les conséquences si l'on change ? Il faut vraiment se poser

ces questions car cela est très engageant et on doit pouvoir comprendre l'ensemble des arguments avancés.

Liliane PELLECUER aimerait connaître la politique au niveau national. Est-ce que l'idée de supprimer les universités pluridisciplinaires fait son chemin ?

Le Président répond que l'AERES donne la possibilité aux établissements de choisir. Il n'y a pas de remise en cause fondamentale. Les champs peuvent se nourrir de sciences très diverses. Il faut avoir en tête que se construit à l'heure actuelle le paysage universitaire des futures 10-15 années. Se pose la question de l'exploitation des domaines scientifiques. On peut imaginer le fait de s'appuyer sur le concept de différenciation intelligente appliquée à la formation.

Sophie SALAÜN souligne le fait qu'il existe un tas de choses qu'on ne fait pas en Recherche. Or il faut une communication claire. Les 5 domaines scientifiques ne parlent à personne.

Le Président indique aux élus qu'ils peuvent faire des suggestions. L'important est en effet que chacun s'y retrouve. On ne peut « lire » l'UB par une approche unique. En Europe, de nombreuses universités affichent leur stratégie et politique afin de montrer ce qu'elles sont (ex : au Royaume-Uni). La communication est alors plutôt axée sur l'excellence.

Dorian COLAS DES FRANCS précise que les lycéens qui vont chercher une information n'ont pas forcément une idée précise de leur orientation. Il faut donc qu'ils puissent trouver l'ensemble des informations au sujet de l'offre de formation proposée par l'université.

Le Président indique en conclusion que la démarche qui engagerait l'UB dans une structuration par champs de formation thématique est un saut conceptuel important, qui reste une possibilité, non une obligation. La discussion de ce jour a été importante. Il n'est peut-être pas encore temps d'avoir des champs de formation thématiques mais le débat est absolument nécessaire.

4. Compte rendu de l'évaluation 2013-2014 des Masters 2 de l'Université de Bourgogne

Le Président invite Cathy PERRET du CIPE à présenter le compte rendu de l'évaluation 2013-2014 des Masters 2 de l'université de Bourgogne (cf annexe 2 diaporama diffusé en séance).

(la discussion sera développée dans le procès-verbal)

5. Vie étudiante

▪ Compte rendu des travaux de la Commission FSDIE du 24 septembre 2014

VOTE CA

Julien BRAULT, Vice-Président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives, présente ce compte rendu. Il précise que de nombreux dossiers ont été reportés compte tenu des devis manquants. Liliane PELLECUER souligne le fait que la liste des participants a été jointe aux documents, comme cela avait été demandé antérieurement. Elle déplore cependant l'absence de membres de la CFVU parmi les personnes présentes. Julien BRAULT indique que pour cette première réunion, peu de personnes ont pu se rendre disponibles mais ce n'est en général pas le cas.

Pour le projet 1-82 (association « De bas étages »), la subvention de 3400 euros pourra être versée sous réserve qu'une convention spécifique de mise à disposition de cette scène à d'autres associations soit établie et adressée au BVE avant le CA du 22 octobre 2014 : cela concerne l'achat de matériel (voir dans les critères de fonctionnement du FSDIE Titre II section 2 : actions spécifiques : achats de matériel dans le cadre d'une convention définissant les règles de mise à disposition par l'association détentrice du matériel à d'autres associations).

Pour le projet 1-90, le montant des subventions déjà attribuées (FSDIE et culturelles) pour 2014 atteint la somme de 12 000€. Avec l'attribution de la subvention de 9 500,00€ proposée par la commission FSDIE du 24 septembre 2014, le montant total pour 2014 atteindra 21 500,00€. Si la prochaine commission "subventions culturelles" accorde la subvention demandée de 7 500,00€, une convention spécifique devra être établie (voir circulaire du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'état aux associations paragraphe 1-2) car le seuil de 23 000€ sera dépassé.

Pour le projet 1-72 de l'ASUB (Association Sportive de l'Université de Bourgogne) relatif au 13ème tournoi universitaire Européen de rugby, la subvention accordée est de 2 000,00 €. La commission FSDIE a noté que le rugby ne figure pas dans les sports mentionnés dans la convention de financement de projet signée pour 3 ans entre l'université de Bourgogne et l'ASUB. Lionel CROGNIER

s'étonne de cela et demande des précisions. Julien BRAULT indique que la convention ne cible pas des sports spécifiques.

Proposition faite à la CFVU : adoption du projet de ventilation des crédits tel que proposé par la Commission FSDIE du 24 septembre 2014

Avis CFVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

▪ Compte rendu de la Commission Handicap du 18 septembre 2014

Eric CORMERY, chargé de mission Handicap à l'UB, présente le compte rendu des travaux (cf annexe 3, diaporama diffusé en séance). 6 rubriques sont abordées : budget, effectifs, les usagers, la vie étudiante, l'entreprise et la participation.

(la discussion sera développée dans le procès-verbal)

6. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 30 septembre 2014

Le Président invite Grégory WEGMANN à présenter ce compte rendu aux membres de la CFVU.

A. Projet international

Grégory WEGMANN précise que le projet présenté est lié à un partenariat avec un Cégep du Québec (Canada). Il n'est pas diplômant. Il s'agit de la mise en place d'un nouvel accord avec l'IUT Dijon-Auxerre. Les deux établissements procèdent à des échanges d'étudiants, pour des périodes de stages ou d'étude (maximum 9 étudiants pour 1 semestre chacun).

Proposition faite à la CFVU : adoption du projet international UB-CEGEP

Avis CFVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

B. Diplômes d'université, Capacités

VOTE CA

➤ Création d'un DU « Enfant adopté »

Grégory WEGMANN rappelle que le Pr DE MONLEON a présenté le DU en CP, qui vise à mieux connaître l'adoption et ses particularités sociales, médicales, sociétales, psychologiques, etc...

Il cible les professionnels de l'enfance, médecins, enseignants, magistrats, les professionnels de l'adoption, les personnels des Conseils Généraux, des membres dirigeants d'associations, des membres d'OAA.

Les 4 modules enseignés seront : l'adopté dans la société, psychologie de l'enfant et de l'adolescent adopté, la parole aux adoptés et la santé de l'enfant adopté.

Ce DU est unique en France. L'enseignement se déroulera de janvier à avril 2015, sur 4 séances de 2 jours complets et s'adressera à un large public (professionnels de l'enfance : médecins, enseignants, juristes, psychologues...). 3 enseignants interviendront dans cette formation : M. DE MONLEON, Mme VINAY et M. PIERON ainsi que des intervenants extérieurs. Le mode d'évaluation est un mémoire avec présentation d'un oral d'1/4h. Le coût annuel de la formation s'élève à 15000€ (1250€/par étudiant, 500 euros pour les internes) et serait à l'équilibre avec 12 étudiants.

Proposition faite à la CFVU : adoption du projet de création d'un DU « Enfant adopté »

**Avis
CFVU**

Avis favorable à l'unanimité

➤ **Création d'un DU « Odontologie chirurgicale »**

Le Pr Victorin AHOSSI a présenté le dossier en CP. Il n'existe pas de filière odontologie à Dijon. Mais il existe au CHU de Dijon un troisième cycle odontologique qui accueille les étudiants en 6^{ème} année pour leur dernier stage (6 mois). L'objectif est d'apporter une formation théorique et clinique en odontologie chirurgicale aux praticiens ou futurs praticiens désireux d'intégrer la chirurgie orale dans leur pratique. La sélection se fait sur dossier. La formation se fait sur 1 année et est composée de 5 modules de 3 jours. Le mode d'évaluation est de 2 questions de 1h, 1 mémoire et 1 oral.

Le coût pédagogique de la formation est de 1500€/ an (500 € pour les internes)+ frais administratifs de 189.10€ (taux défini pour 2014-2015). L'effectif attendu maximum est de 10 personnes.

Proposition faite à la CFVU : adoption du projet de création d'un DU « Odontologie chirurgicale »

**Avis
CFVU**

Avis favorable à l'unanimité

➤ **Tarifification 2014-2015 pour les DU / DIU et Capacités**

Grégory WEGMANN précise que le tableau envoyé dans les documents concerne les formations de santé gérées par l'UMDPC-S, avec la tarification indiquée pour 2014-2015. Sont concernés les DU, les DIU, les Capacités. Pour les DU/DIU, quelques changements de tarifs sont à noter, à la marge. Ils seront abordés dans la rubrique « modifications », car ils sont liés à des ajustements pédagogiques.

Des frais ont été ajoutés pour la gestion des Capacités (250 euros). Cette demande émane de tous les responsables pédagogiques des capacités : Addictologie, Gériatrie, Allergologie, Angiologie, Douleur, Pratique médico-judiciaire, Technologies Transfusionnelles. Ces frais visent à permettre aux responsables de formation de disposer d'un budget pour rémunérer leurs intervenants. Les droits d'inscription fixés par arrêté ministériel s'élèvent cette année à 512 €.

Proposition faite à la CFVU : adoption de la tarification 2014-2015 pour les DU-DIU-Capacités gérés par l'UMDPC-S

**Avis
CFVU**

Avis favorable à l'unanimité

➤ **Modifications concernant des DU / DIU**

Grégory WEGMANN rappelle que Perrine DIDI a détaillé en CP les différentes modifications relatives aux DU/DIU portés par l'UFR Sciences de Santé et l'UMDPC-S :

-DU pratique des urgences odontologiques : DU existant depuis 2007. Demande d'habilitation DPC pour 2014-2015.

-DU séquençage Haut Débit et maladies Génétiques. Deux modifications à valider : désignation de Monsieur Yanis DUFFOURD co-responsable pédagogique et modification des prérequis (actuellement M2 ou diplôme équivalent) : ouverture aux techniciens de laboratoire effectuant du séquençage nouvelle génération.

-DIU KRG (Kinésithérapie et Réhabilitation Gériatrique). La périodicité de dispense des enseignements théoriques passe de 2 ans à 1 an avec le même volume horaire (44h d'enseignements). Possibilité de suivre chaque regroupement indépendamment. Les enseignements sont dispensés en collaboration avec l'Université de St Etienne

-DIGUB (Diplôme interprofessionnel de gérontologie de l'Université de Bourgogne).Trois modifications à valider : le nombre d'heures d'enseignement passe de 272h à 168h, le nombre de sessions passe de 8 sessions de 5 jours (34h) à 8 sessions de 3 jours (21h), le tarif passe de 5600€ à 4800€

- DU Ortho Donto Cranio Maxillo Faciale : ouverture d'une antenne à Abidjan : élaboration d'une convention entre les deux établissements
- DIU Rythmologie et stimulation cardiaque : proposition de changement de responsabilité universitaire suite au départ en retraite du Pr Jean-Eric WOLF au 31 août 2014. Nouveau responsable universitaire à compter du 1er septembre 2014 : Pr LAURENT Gabriel. Responsable pédagogique : Dr BERTAUX Géraldine
- DIU échocardiographie : proposition de changement de responsabilité universitaire suite au départ en retraite du Pr Jean-Eric WOLF au 31 août 2014. Nouveau responsable universitaire : Pr LAURENT Gabriel. Responsable pédagogique : Dr EICHER Jean-Christophe. DPC Lecture pratique de l'ECG (pas de changement de responsable)
- DU Aromathérapie : ajout d'un module de 7h de remise à niveau e-learning, le tarif passe de 1000€ à 1250 €
- Pôle Nutrition : suite au départ de Sylvette HUICHARD, la responsabilité de différentes formations est reprise par Yves ARTUR

Proposition faite à la CFVU : adoption des modifications relatives aux DU/DIU gérés par l'UMDPC-S

Avis CFVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

➤ **Création d'un DIU Etudiant entrepreneur (D2E)**

Grégory WEGMANN précise que Kamel LAARADH a présenté ce projet en CP qui est porté par l'UBFC (IAE Dijon-IAE Besançon), dans le cadre du projet PEPITE (= Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat). Il rappelle que Pascale BRENET (IAE Besançon) avait présenté le dispositif en CFVU le 25 juin 2014.

➔ La date de mise en place de la formation est octobre 2014, pour une durée de formation de 1 an.

Conditions d'accès : Baccalauréat ou équivalence en niveau. Diplômés ou en formation. Jeunes de moins de 28 ans : statut (social) d'étudiant entrepreneur. Autres : accès au DU mais pas au statut étudiant entrepreneur.

Les frais d'inscription légaux et spécifiques sont limités à : 500 € (ou frais d'une 2ème inscription) par an pour la période 2014-2017 pour l'étudiant entrepreneur. 500 € par an pour la période 2014-2017 pour les autres.

Le public ciblé se répartit en 3 catégories :

A : étudiant en formation avec un projet de micro-activité : le D2E n'est pas obligatoire mais proposé

B : étudiant en formation avec un projet innovant et/ou à potentiel de création d'emplois : le D2E est obligatoire

C : jeune diplômé de moins de 28 ans avec un projet complexe : le D2E est obligatoire.

Les publics de plus de 28 ans relèvent de dispositifs et de tarifs propres aux établissements.

➔ Objectifs de la formation : fournir un cadre administratif et apporter un contenu pédagogique pour accompagner l'étudiant entrepreneur.

Le D2E et le statut étudiant entrepreneur apportent : un statut et une couverture sociale à l'étudiant ou au jeune diplômé entrepreneur, la possibilité de substituer le projet au stage sous réserve de l'accord du responsable de formation.

Un double accompagnement enseignant + professionnel : l'accès à des modules de formation proposés « sur mesure ». C'est le comité d'engagement du PEPITE qui propose le « menu » de formation.

➔ Organisation de la formation : composante responsable de la formation : IAE FC + IAE Dijon

Trois temps formalisés sont prévus dans le contrat pédagogique : dans un délai d'un mois après l'inscription, les tuteurs et l'étudiant signent un accord sur le déroulement du suivi de projet. Au mois de mars les tuteurs et l'étudiant confirment l'avancement du travail et le maintien du statut national étudiant entrepreneur. Au mois de juin (1ère session) et le cas échéant au mois de septembre (2ème session) a lieu l'évaluation.

Les étudiants déjà inscrits à l'UB auront une inscription complémentaire à leur inscription principale (tarif réduit pour cela). L'IAE Dijon prendra en compte directement les inscriptions des jeunes diplômés.

Grégory WEGMANN rappelle que la discussion en CP était liée au fait qu'il existe une multitude de dispositifs liés à l'entrepreneuriat. PEPITE doit être le « filtre » par lequel les étudiants et jeunes diplômés passent. Une semaine de l'entrepreneuriat sera organisée du 17 au 21 novembre 2014.

Sébastien CHEVALIER évoque les questions liées aux inscriptions, aux éléments d'évaluation et au public visé qui ont été abordées. Des réponses peuvent être apportées aujourd'hui.

Grégory WEGMANN précise que PEPITE est clairement le portail d'entrée pour le DIU D2E. Les collègues responsables de ce diplôme seront les relais auprès des enseignants. Des actions telles qu'une sensibilisation à l'entrepreneuriat peuvent être sollicitées par des équipes pédagogiques et financées par le PEPITE. L'IAE s'occupera des inscriptions. Pour les demandeurs d'emplois, ce sera le SEFCA. Le tarif de 500€ s'appliquera pour une personne qui n'a pas d'inscription principale à l'UB. Pour un étudiant UB, ce sera une inscription à titre secondaire (cf tarifs listés dans l'arrêté annuel fixant les droits universitaires), basée sur son niveau d'études (tarif licence si inscrit en licence par exemple). Il est rappelé que l'un des principes à respecter est que l'inscription ne soit pas fantaisiste. Mais si l'étudiant ne se présente pas aux examens, on ne pourra qu'enregistrer une défaillance aux examens, sans plus de marge de manœuvre in fine.

Proposition faite à la CFVU : adoption du projet de création du DIU D2E (étudiant entrepreneur)

Avis CFVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

C. Offre de formation rentrées 2014 et 2015

1/ Demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances – rentrée 2014 **VOTE CA**

Grégory WEGMANN rappelle que la majorité des demandes concerne le cycle Licence de Sciences et Techniques, avec des réductions horaires suite à la note de cadrage.

Sébastien CHEVALIER déplore cette réduction. Il voit qu'en L3 les TP sont touchés par ce cadrage. Or pour les étudiants, il faut des bases disciplinaires pour suivre en M1/M2. Il estime que l'on tire l'université vers le bas et que cela est dramatique.

Le Président précise qu'il est conscient de cette réalité malheureuse mais que la situation de l'UB, au regard de bien d'autres universités, reste préservée. La composante a la maîtrise de ses choix.

Sophie SALAÜN déclare qu'elle s'oppose à ce qu'une composante soit forcée à réduire le volume horaire de licences pour lesquelles il faut de l'expérimentation. La qualité de la formation baisse.

Proposition faite à la CFVU : adoption des demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances proposées par les composantes au titre de la rentrée 2014.

Avis CFVU	Avis favorable moins 5 voix CONTRE
----------------------	---

2/ Ouverture d'un parcours en anglais « des lipoprotéines aux thérapies innovantes – Lip Therapl » pour le Master 2 BIOPS – rentrée 2015

Proposition faite à la CFVU : report du projet à une CFVU ultérieure

Avis CFVU	(report du dossier)
----------------------	----------------------------

Grégory WEGMANN rappelle le contexte de création d'une licence en 6 semestres. L'actuelle licence Sciences de l'Education (2 semestres) est habilitée jusqu'en août 2015 (fin des L3 « suspendues »). Un projet doit être remonté au Ministère cet automne. Il répond à une attente réelle des lycéens qui ne trouvent pas de réponse à l'heure actuelle à leur souhait de formation dans ce domaine. Une capacité d'accueil de 120 sera proposée au démarrage de cette licence.

La teneur de la discussion en commission de la pédagogie est relayée aux membres de la CFVU.

Abderrahim JOURANI demande si un « sursis » est possible pour attendre le prochain contrat.

Grégory WEGMANN précise que non. On a déjà eu une prolongation à titre exceptionnel pour une année donc il n'est plus question de retarder le projet.

Sébastien CHEVALIER déclare son soulagement de voir le projet initié il y a deux ans enfin aboutir. Il est gêné par le fait que l'on mette aussitôt une capacité d'accueil alors qu'il y a une attente. On connaît en effet bien l'effet « domino » des capacités.

Le Président répond que ces deux années n'ont pas été perdues car il a fallu du temps pour mettre en place l'ESPE, qui est originale dans le paysage national, avec 4 départements associés. La licence EFEC prend encore plus de sens dans le contexte ESPE. Cela lui donne un intérêt tout particulier et peut constituer un véritable ciment.

Au sujet de la capacité d'accueil, il précise que c'est un autre débat. Il faut pouvoir gérer de manière raisonnable et raisonnée. Les paramètres de gestion sont particuliers suivant les formations (ex : STAPS et la sécurité). Le contexte national fait que les capacités s'imposent. Cela conduit au débat sur le financement de l'enseignement supérieur par la France. Ce n'est évidemment pas à l'échelle de l'UB que l'on pourra régler ce problème.

Dorian COLAS DES FRANCS rappelle que les étudiants ne se réjouissent pas des capacités d'accueil mais qu'ils en comprennent la nécessité. L'effet de vases communicants est important. Il précise que jusqu'à présent, de nombreux étudiants s'inscrivaient dans une licence par défaut en attendant la L3 Sciences de l'Education.

Nadine WARGNIER demande au Président si l'objet du vote d'aujourd'hui est lié à la pertinence pédagogique de mettre en place une licence EFEC en 3 ans. Elle précise que cela fait longtemps que cette licence est attendue et qu'elle est heureuse que l'on ouvre la réflexion. Elle regrette un manque de débat à ce sujet au sein du département MEEF de l'ESPE. Une vision faussée des disciplines scolaires peut s'instaurer.

Le Président indique qu'en effet il s'agit pour la CFVU d'étudier les aspects pédagogiques de ce projet qui a une forte ambition pour l'ESPE. Le Conseil d'administration de l'UB se prononcera le 22 octobre 2014 sur le coût de cette licence, prenant ainsi ses responsabilités quant au financement.

Philippe MONNERET souhaite exprimer son point de vue, qu'il sait être minoritaire. Il estime que la solution proposée est très mauvaise. Sur le fait de répondre à une demande des étudiants : il ne s'agit pas d'une injonction à laquelle on doit répondre. Il y a sans doute un déficit d'informations et une mauvaise compréhension de cette demande. Il évoque la formation des ingénieurs, pour lesquels il est acquis qu'il faut une formation fondamentale à la base. Sur le contenu, il a compté que la licence abordait entre 12 et 15 champs disciplinaires, pour une moyenne de 72 heures par matière sur 3 ans, soit 1h par semaine par discipline. Cela ne s'apparente pas à une formation universitaire mais à de la culture générale. Sur le principe même, il est opposé au fait que des personnes formées dans cette licence puissent avoir un avis sur des enseignants sans avoir enseigné eux-mêmes. Le déficit en langue française est grand. La maquette ne prévoit presque rien à ce sujet. Une solution pourrait être l'ouverture d'UE d'ouverture substantielle, voire même la création de bi-licences (avec une UE supplémentaire autour des sciences de l'Education).

Dorian COLAS DES FRANCS précise qu'il ne répondra pas sur l'ensemble mais tient à souligner le fait que via les emplois venant professeurs (EAP) proposés aux étudiants de L2-L3-M1, une découverte du métier est possible en parallèle du suivi d'études. Les étudiants qui veulent enseigner se tournent massivement vers ces dispositifs.

Liliane PELLECUER souligne le fait que les étudiants du département Diderot cherchent souvent une licence qui puisse correspondre à des études en master orientées Culture, sans succès à l'heure actuelle. La licence EFEC sera une solution.

Une remarque est faite au sujet des débouchés professionnels de la filière Culture, qui sont à ce jour assez réduits.

Sophie SALAÜN souhaite revenir sur le coût de cette licence. En effet, dans le contexte actuel de l'UB, cette licence va coûter très cher. Or les mêmes règles devraient s'appliquer pour l'ensemble des

diplômes, compte tenu des contraintes pour le budget Formation. Le problème des coupes budgétaires a été évoqué pour les licences avec TP.

Grégory WEGMANN précise que La licence EFEC représente un coût de 1273 h eqTD pour la rentrée 2015 et 2317 h eqTD pour la rentrée 2016 (ouverture L2).

Le Président clôt le débat. Il précise qu'il note que la CFVU alerte sur le coût de la licence EFEC. En raison des paramètres actuels de gestion, très contraints, il indique que c'est précisément pour cela que le Conseil d'administration du 22 octobre 2014 sera conduit à se prononcer sur la partie financière du projet.

Proposition faite à la CFVU : adoption du projet de création d'une licence Education- Formation- Enseignement- Culture sur son volet pédagogique (volet financier voté en CA le 22.10.2014)

**Avis
CFVU**

Avis favorable moins 1 voix CONTRE et 1 abstention

4/ IAE Dijon : offre de crédits ECTS en anglais niveau Licence – rentrée 2015 VOTE CA

Grégory WEGMANN précise que l'objectif est de proposer 30 crédits ECTS en management sur un semestre pour les étudiants étrangers en échange à l'IAE de niveau licence (L3 Gestion). La grande majorité des partenaires de l'IAE proposent des semestres en anglais à nos étudiants. Il est donc pertinent de leur proposer l'équivalent. Les étudiants pourront panacher ces ECTS avec d'autres matières enseignées en français ou en anglais dans les autres formations de l'IAE ou dans d'autres composantes. Effectif minimum attendu : 10 étudiants (maximum : 15). Démarrage envisagé : 1er semestre 2015-2016.

Coût : 244 h CM pris sur le budget propre de l'IAE (autofinancement).

Proposition faite à la CFVU : adoption du projet d'offre de crédits ECTS en anglais au niveau Licence par l'IAE Dijon

**Avis
CFVU**

Avis favorable à l'unanimité

7. Convention entre l'Université de Bourgogne et Informatique Banques populaires visant à favoriser l'insertion des étudiants handicapés dans la vie professionnelle VOTE CA

Il est précisé que ce partenariat est nouveau. Une subvention de 3000 euros sera versée à l'UB en 2015 par IPB. Le but est que des actions favorisant l'insertion des étudiants dans la vie active puissent être organisées. Ce mode de financement est recherché compte tenu du contexte décrit par Eric CORMERY dans le point précédent lié aux actions de la mission Handicap.

Proposition faite à la CFVU : adoption de cette convention

**Avis
CFVU**

Avis favorable à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 19h35.

Le Vice-Président CVFU

validé

Grégory WEGMANN

Annexes au procès-verbal :

- n° 1 : « *Evaluation, accréditation ODF 2017-2012* » (Grégory WEGMANN) : *diaporama diffusé en séance*
- n° 2 : « *Evaluation des masters 2 à l'uB en 2014-2015* » (C.PERRET) : *diaporama diffusé en séance*
- n° 3 : « *Compte rendu de la commission Handicap du 18 septembre 2014* » (E. CORMERY) : *diaporama diffusé en séance*



ANNEE 2014

FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES (F.S.D.I.E.)

Subvention université de Bourgogne 2014	261 000,00 €
Subvention Conseil Régional 2014	214 625,00 €
Réserves disponibles 2013	172 587,58 €
Culture (université de Bourgogne)	31 000,00 €
P'tite Fac (dotation uB CA du 18/12/13)	105 000,00 €
Total subventions à répartir	784 212,58 €

Propositions commission du 2 janvier 2014	Crédits affectés	142 722,00 €
Propositions commission du 2 juin 2014	Crédits affectés	138 895,00 €
Propositions commission du 19 juin 2014	Crédits affectés	29 840,00 €

Crédits disponibles au 24 septembre 2014 472 755,58 €

Propositions de la commission FSDIE du 24 septembre 2014 pour validation à la CFVU du 9 octobre 2014 et soumises au vote du CA du 22 octobre 2014

N°	Associations	Projets	Dates	Budget global	Montant de la demande Culture	Montant de la demande FSDIE	Part FSDIE	Part Région	Total attribution
I - INITIATIVES ETUDIANTES									
1-68	ACEP (Association Culturelle des Etudiants de Psychologie ex PLA)	Journée de parrainage	18 septembre 2014	487,24 €		243,62 €	77,50 €	77,50 €	155,00 €
1-69	ADES (Association Dijonnaise des Etudiants en Sociologie)	Journée d'accueil des primo-arrivants	10 septembre 2014	524,76 €		262,38 €	131,00 €	131,00 €	262,00 €
1-70	AEI ESIREM (Association des Elèves Ingénieurs de l'ESIREM)	Ski ESIREM 2015	Du 7 au 11 janvier 2015	11 592,66 €		2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
1-71	AEI ESIREM (Association des Elèves Ingénieurs de l'ESIREM)	Colloque ESIREM "Quelles nouvelles technologies dans le domaine sportif"	Vendredi 23 janvier 2015	5 250,00 €		750,00 €	0,00 €	0,00 €	REPORT
1-72	AEI ESIREM (Association des Elèves Ingénieurs de l'ESIREM)	Gala ESIREM 2015	Samedi 24 janvier 2015	31 900,00 €		3 190,00 €	0,00 €	0,00 €	REPORT
1-73	AESEGB (Association des Etudiants de Sciences Economiques et Gestion de Bourgogne)	Journée d'accueil tutorée des primo-arrivants	Septembre 2014	1 351,71 €		675,00 €	337,50 €	337,50 €	675,00 €
1-74	AESEGB (Association des Etudiants de Sciences Economiques et Gestion de Bourgogne)	Week end de parrainage et de tutorat des primo-arrivants	Du 26 au 28 septembre 2014	2 237,02 €		900,00 €	450,00 €	450,00 €	900,00 €
1-75	ASUB (Association Sportive de l'Université de Bourgogne)	13ème tournoi universitaire Européen de rugby "IDEKI 2014"	Du 7 au 9 octobre 2014	4 200,00 €		2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
1-76	ASUB Chalon (Association Sportive de l'Université de Bourgogne)	Les nuits sportives étudiantes	2/10, 13/11 et 4/12/2014 15/01, 12/02, et 2/04/2015	6 647,02 €		2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €

Propositions de la commission FSDIE du 24 septembre 2014 pour validation à la CFVU du 9 octobre 2014 et soumises au vote du CA du 22 octobre 2014

N°	Associations	Projets	Dates	Budget global	Montant de la demande Culture	Montant de la demande FSDIE	Part FSDIE	Part Région	Total attribution
1-77	ASUB Chalon (Association Sportive de l'Université de Bourgogne)	Stage de ski au Grand Bornand	Du 25 au 31 janvier 2015	13 608,50 €		3 317,40 €	1 658,50 €	1 658,50 €	3 317,00 €
1-78	ASUB 71 (Association Sportive de l'Université de Bourgogne)	Futsal : Tournois Internationaux universitaires Féminin	Rome novembre 2014, Beyrouth mars 2015, Eindhoven mai 2015	9 570,72 €		4 750,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
1-79	CBE BIO (Corporation Bourguignonne des Etudiants en BIOlogie)	Mois de rencontre, de parrainage, d'échange et de formation	Septembre 2014	9 471,03 €		4 735,51 €	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
1-80	CEDB (Corporation des Etudiants en Droit de Bourgogne)	Une semaine pour un esprit	Mois de septembre 2014	7 763,16 €		3 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
1-81	DE BAS ETAGE[S]	Soirée concert pour la journée Culture de l'uB	Mardi 30 septembre 2014	2 688,88 €		1 344,44 €	672,00 €	672,00 €	1 344,00 €
1-82	DE BAS ETAGE[S]	Queen Carmen (caravane -scène)	Scène de concert mobile	6 993,13 €		3 400,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	3 400,00 €
1-83	FORCE 2 RUE	Revolution University 10 ème édition	Dates non communiquées	53 307,44 €		17 000,00 €	0,00 €	0,00 €	REPORT
1-84	INSIDIJON	Découverte du patrimoine bourguignon	18 octobre 2014	1 518,60 €		740,00 €	275,00 €	275,00 €	550,00 €
1-85	INTERLUDE	Ateliers théâtre avec les CLA (classes d'accueil) et les étudiants de l'uB	Janvier et février 2015	3 497,30 €		1 500,00 €	750,00 €	750,00 €	1 500,00 €
1-86	OSUD (Orchestre Symphonique Universitaire de Dijon)	Cirque de la symphonie	Mars et avril 2015	8 265,82 €		4 132,50 €	2 066,00 €	2 066,00 €	4 132,00 €
1-87	PROCESSUALIS (Master 2 Professionnel de Droit Processuel)	Journée d'intégration et de rentrée du Master 2 Droit Processuel	19 septembre 2014	830,80 €		415,40 €	207,50 €	207,50 €	415,00 €
1-88	PROCESSUALIS (Master 2 Professionnel de Droit Processuel)	Rentrée du pôle judiciaire	18 octobre 2014	972,28 €		486,14 €	243,00 €	243,00 €	486,00 €
1-89	SINGALLMUSIC	Singall Gospel : Gospel de Noël	de septembre 2014 à décembre 2014		1 000,00€ Prochaine commission	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	REPORT
1-90	TUD (Théâtre Universitaire de Dijon)	Ateliers de pratique artistique	Année 2014 - 2015	37 047,84 €	7 500,00€ Prochaine commission	9 500,00 €	4 750,00 €	4 750,00 €	9 500,00 €
1-91	FICOTEG (Finances des COLlectivités TErritoriales et des Groupements)	Remise de diplômes	29 octobre 2014	1 061,40 €		530,70 €	265,50 €	265,50 €	531,00 €
S/Total initiatives étudiantes				220 787,31 €	8 500,00 €	70 373,09 €	20 583,50 €	20 583,50 €	41 167,00 €

Propositions de la commission FSDIE du 24 septembre 2014 pour validation à la CFVU du 9 octobre 2014 et soumises au vote du CA du 22 octobre 2014

N°	Associations	Projets	Dates	Budget global	Montant de la demande Culture	Montant de la demande FSDIE	Part FSDIE	Part Région	Total attribution
II - AIDE A LA FORMATION DES ELUS ASSOCIATIFS ET DES SYNDICATS									
2-5	ACEP (Association Culturelle des Etudiants de Psychologie ex PLA)	Week end de formation	Du 30 mai au 1er juin 2014	188,20 €		188,20 €	188,00 €		188,00 €
2-6	ADIP (Association Dijonnaise pour l'Industrie Pharmaceutique)	Déplacement pour formations de l'ANEPF (Association Nationale des Etudiants de Pharmacie de France)	Année 2014 - 2015	689,15 €		500,00 €	500,00 €		500,00 €
2-7	Génération Campus	Formation des élus et associatifs	Du 26 au 29 juin 2014	300,00 €		300,00 €	300,00 €		300,00 €
S/Total aide à la formation				1 177,35 €		988,20 €	988,00 €	0,00 €	988,00 €
III - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES (suite à comité de pilotage du 27 mai 2014)									
3-5	Adexpra Radio Dijon Campus	Investissement Radio Dijon Campus	2014	23 343,67		5 000,00 €			5 000,00 €
S/Total soutien aux associations conventionnées				23 343,67 €		5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
V - PROJETS SERVICES									
5-2	Association SIC'UB	Remboursement frais de création d'association	JO du 12/04/2014 annonce n°00324	44,00 €		44,00 €		0,00 €	0,00 €
S/Total projet - services				44,00 €		44,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VI - CULTURE									
S/Total Culture				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VII - AIDE AUX ASSOCIATIONS EN DIFFICULTE									
S/Total aide aux associations en difficulté				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général				245 352,33 €		76 405,29 €	21 571,50 €	20 583,50 €	42 155,00 €

Solde :	430 600,58 €
---------	--------------

DIJON, le
Pour le Président de l'université,

AVIS CFVU du 9 octobre 2014 : avis favorable à l'unanimité

Gilles ROBIN

TRAVAUX DE LA COMMISSION FSDIE DU 24 SEPTEMBRE 2014

NUMERO DOSSIER	NOM DE L'ASSOCIATION	NOM DU PROJET	DECISION	OBSERVATIONS
Commission FSDIE du 21 novembre 2014				
I - INITIATIVES ETUDIANTES				
1-88	AAUB (Association Archéologique Universitaire de Bourgogne)	Voyage en Bretagne Du 22 au 26 avril 2014	Subvention accordée 8 279,00€ pour un budget de 16 759,00€	Le voyage a du être annulé par manque d'inscriptions, mais une partie de la subvention avait déjà été dépensée (acomptes) à hauteur de 2 849,00€ Les factures ont été jointes au bilan de l'action; Les membres proposent que l'AAUB rembourse uniquement le solde de la subvention non dépensé soit 5 429,10€.
VII - AIDE AUX ASSOCIATIONS EN DIFFICULTE				
Report de la Commission FSDIE du 2 juin 2014				
7-1	ARTEMIS	Campe Ton Campus (2ème édition)	Subvention FSDIE accordée 4 047,00€ pour un budget de 7 444,91€	baisse et le montant de la subvention versée dépasse les 50% du budget (<i>voir dans les critères de fonctionnement du FSDIE Titre IV section 1 : présentation du budget : il est à noter que le cumul des subventions attribuées par le FSDIE et la commission subventions culturelles ne pourra excéder 50% du budget global de l'activité</i>). Toutes les factures et tous les relevés de comptes bancaires concernant ce projet ont été fournis. Afin de ne pas mettre l'association en difficulté financière, les membres de la commission FSDIE proposent de ne pas demander à l'association de rembourser la part supérieure à 50% soit 1 130,50€.
Propositions de la commission du 24 septembre 2014				
I - INITIATIVES ETUDIANTES				
1-71	AEI ESIREM (Association des Elèves Ingénieurs de l'ESIREM)	Colloque ESIREM "Quelles nouvelles technologies dans le domaine sportif"	Report	Aucun devis n'a été fourni pour ce projet
1-72	AEI ESIREM (Association des Elèves Ingénieurs de l'ESIREM)	Gala ESIREM 2015	Report	Aucun devis n'a été fourni pour ce projet
1-72	ASUB (Association Sportive de l'Université de Bourgogne)	13ème tournoi universitaire Européen de rugby	2 000,00 €	Le rugby ne figure pas dans les sports mentionnés dans la convention de financement de projet signée pour 3 ans entre l'université de Bourgogne et l'ASUB.

TRAVAUX DE LA COMMISSION FSDIE DU 24 SEPTEMBRE 2014

NUMERO DOSSIER	NOM DE L'ASSOCIATION	NOM DU PROJET	DECISION	OBSERVATIONS
1-82	DE BAS ETAGE[S]	Queen Carmen (caravane - scène : scène de concert mobile)	3 400,00 €	Sous réserve qu'une convention spécifique de mise à disposition de cette scène à d'autres associations soit établie et adressée au BVE avant le CA du 22 octobre 2014 : cela concerne l'achat de matériel (voir dans les critères de fonctionnement du FSDIE Titre II section 2 : actions spécifiques : achats de matériel dans le cadre d'une convention définissant les règles de mise à disposition par l'association détentrice du matériel à d'autres associations).
1-83	FORCE 2 RUE	Revolution University 10 ème édition	Report	Il manque 8 devis. Un devis d'un montant de 6 100€ est de 2010 : les devis doivent être de moins de trois mois pour être pris en compte. Le montant des subventions attribuées (FSDIE et culturelles) pour 2014 atteint la somme de 10 860€. Si la prochaine commission FSDIE accorde une subvention de 17 000€, le total des subventions accordées pour 2014 atteindra le montant de 27 860€. Le seuil de 23 000€ sera dépassé et une convention spécifique devra être établie (voir circulaire du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'état aux associations paragraphe 1-2). Le bilan moral et financier des actions subventionnées sur le FSDIE 2013 n'a pas été rendu.
1-90	TUD (Théâtre Universitaire de Dijon)	Ateliers de pratique artistique	9 500,00 €	Le montant des subventions déjà attribuées (FSDIE et culturelles) pour 2014 atteint la somme de 12 000€. Avec l'attribution de la subvention de 9 500,00€ proposée par la commission FSDIE du 24 septembre 2014 le montant total pour 2014, atteindra 21 500,00€. Si la prochaine commission "subventions culturelles" accorde la subvention demandée de 7 500,00€, une convention spécifique devra être établie (voir circulaire du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'état aux associations paragraphe 1-2) car le seuil de 23 000€ sera dépassé.
1-89	SINGALLMUSIC	Singall Gospel : Gospel de Noël	Report	Les devis présentés sont de 2013 ainsi que les factures : tous les devis doivent datés de moins de trois mois et les factures des années antérieures ne sont pas recevables. Des précisions seront demandées quant à l'indemnisation des intervenants.
III - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES				
3-5	Adexpra Radio Dijon Campus	Investissement Radio Dijon Campus	5 000,00€	Une demande de subvention d'un montant de 10 000,00€ a été soumise au comité de pilotage annuel du 20 janvier 2014. Elle a été acceptée sous la condition de deux versements. Le premier versement de 5 000,00€ est intervenu à la suite de la proposition des membres de la commission FSDIE du 22 janvier 2014. Le solde, d'un montant de 5 000,00€, devait être versé au 2ème semestre de l'année 2014 lorsque le reliquat du FSDIE de l'année 2013 serait connu.
V - PROJETS SERVICES				
5-2	Association SIC'UB	Remboursement frais de création d'association	JO du 12/04/2014 annonce n°00324	Pour toute nouvelle création d'association labellisée, le FSDIE rembourse les frais engendrés par l'insertion dans le Journal Officiel.



Bureau de la Vie Etudiante
Maison De l'Etudiant

Commission FSDIE du 24 septembre 2014

La commission FSDIE s'est réunie le mercredi 24 septembre 2014 à 16h à la Maison De l'Etudiant (salle 116) sous la présidence de Madison BOYEAX, chargée de mission FSDIE assistée par Julien BRAULT, vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives.

Etaients présents ou représentés :

Etudiants (3) :

Madison BOYEAX (chargée de mission FSDIE), Julien BRAULT (vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives, élu CA), Dorian COLAS DES FRANCS (vice-président étudiant du Conseil Académique élu CFVU).

Personnel BIATSS (1) :

Dominique LAURET-CLERICI (responsable BVE).

Conseil Régional de Bourgogne (2) :

Jean-Christophe LINGER (*gestionnaire des aides individuelles étudiantes à la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*).

Jennifer MIGNON (*chargée de mission enseignement supérieur à la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*).

Associations représentatives (2) :

C.E.D.B (Corporation des Etudiants en Droit de Bourgogne).

Génération Campus.

Etaients excusés :

Etudiant (1) :

Vincent BOUCHOT (chargé de mission aux pratiques culturelles des étudiants).

Personnel BIATSS(1) :

Muriel BOIS (élue CFVU).

Enseignants (4) :

Jean-Philippe ROLIN (élu CA collège B), Paul PEREIRA (BVE Le Creusot), Nadine WARGNIER (élue CFVU collège B),

Gregory WEGMANN (élu CFVU collège B).

A titre consultatif (1) :

Gilles ROBIN.